

non seulement dans la pensée de Moïse, une institution économique d'une haute importance qui mettait la moralité et la santé de l'ouvrier sous la protection de la loi, mais encore une grave institution hygiénique. Les motifs sont clairement indiqués dans la Genèse, la satisfaction d'un des plus pressants besoins est garantie par la religion contre l'avarice et la cupidité de ceux qui sont les dispensateurs du travail : « Tu te reposeras le jour du Sabbat, dit la loi mosaïque, afin que ton serviteur, ta servante et ton bœuf, prennent du repos. » L'hygiène publique réclame donc impérieusement l'observance légale du dimanche. Si vous ne voulez pas, dit à ce sujet un économiste, que le repos nécessaire au travailleur lui soit assuré par la religion, assurez le lui par la loi; substituez, si vous le voulez, la décade révolutionnaire à la semaine génésiaque, mais faites en sorte que le mouvement des machines s'arrête un jour, afin que le corps de l'homme puisse se reposer et son esprit travailler un peu (1).

Mais la physiologie de l'homme est encore loin d'avoir rempli sa tâche, tâche nécessaire, inévitable comme le progrès lui-même. C'est à ses applications futures que l'on devra la suppression de professions essentiellement délétères, essentiellement ennemies de la santé et de la vie de l'homme; que l'on devra d'heureuses modifications apportées à celles qui offrent encore des conditions d'insalubrité. Parlerai-je des théories pénitentiaires? Elles rentrent totalement dans la compétence des médecins, des hygiénistes. J'ai exprimé ailleurs mes vues à cet égard (2). La physiologie est une science dont les applications sont entièrement pacifiques et doivent faire ressentir leurs bienfaits à travers des jours calmes et sereins.

(1) E. Buret, *ouv. cit.*, t. II, p. 504.

(2) *De la phys. hum. et de la méd. dans leurs rapp. avec la relig. la mor. et la société*, Paris, 1840.